

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 15 MARS ET 28 JUIN 2020
Modalités de livraison des circulaires et bulletins de vote auprès de la commission de propagande (communes de 2500 habitants et plus)
pour le second tour de scrutin

Les documents seront livrés par camion à hayon sur deux sites : à la préfecture des Alpes-Maritimes et à la mairie de Nice, selon la répartition ci-après :

Site 1 : **Préfecture des Alpes-Maritimes, centre administratif départemental (CADAM)**
147 boulevard du Mercantour à Nice (06200)

Dates et heures de dépôt : - le lundi 15 juin et le mardi 16 juin 2020 de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h

Lieu de dépôt : **Tour Jean Moulin – local niveau -2 : pour les listes présentes hors commune de Nice**

Règles et consignes de sécurité à respecter par les transporteurs pour l'accès au centre administratif de la préfecture

- pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, demande préalable d'une autorisation d'accès, au moins 48h à l'avance.
- pour les véhicules de catégorie inférieure, demande préalable d'une autorisation d'accès, au moins 48h à l'avance. Communiquer le nom du conducteur, la marque du véhicule et son n° d'immatriculation

Contact : Mmes Patricia Girard et Christine Henrion, M. Jullian Arbey
Tél. portable n° 06 31 65 04 73 ou 07 85 50 20 06 - Tél. fixe n° 04 93 72 29 43/44/40 – Fax n° 04 93 72 29 02
Email : pref-elections@alpes-maritimes.gouv.fr

Site 2 : **Palais Nikaïa**
163 boulevard du Mercantour – 06200 Nice

Dates et heures de dépôt : - le lundi 15 juin 2020 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Lieu de dépôt : **Palais Nikaïa – 163 boulevard du Mercantour – 06200 Nice pour les listes présentes dans la commune de Nice**

Contact : MM. Laurent Canillac et Denis Guigue
Tél. n° 06 85 36 79 14 / 06 83 97 36 66
Email : laurent.canillac@ville-nice.fr
denis.guigue@ville-nice.fr